

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Conseil D'Administration
Du Centre Intercommunal d'Action Sociale
des Pays de l'Aigle**

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
de l'ORNE

Séance du 03 juin 2026.

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	19

**DATE DE LA
CONVOCATION**

27/05/2026

OBJET

**Mise en place de la
commission permanente.**

Acte reçu en préfecture le

17 juin 2026

Publié en ligne le

17 juin 2026

Certifié exécutoire

La Présidente,
Véronique LOUWAGIE



L'an deux mil vingt-six, le trois juin à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués par lettre du vingt-sept mai, se sont réunis pour un Conseil d'Administration dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Véronique LOUWAGIE.

Etaient présents : DAEL Camille, DUPONT Hugo, FLEURIMOND Wiener, GARCIA Françoise, GOUIN Paule, HELLEUX Véronique, JOSSET Elisabeth, LAGOUTTE Caroline, LE BLEVEC Corine, LENÔTRE Nathalie, LHESSANI Abdellah, LOUATRON Christine, LOUWAGIE Véronique, REINHART Patrice, RICHARD Martine, SALVINI Brigitte, THERY Sophie, ZO Eric.

Pouvoirs : Delphine PRIEUR donne pouvoir à Véronique HELLEUX

Absents excusés : Delphine PRIEUR

Absents :

Vu l'article R.123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est créé, au sein du Conseil d'Administration, une commission permanente dont la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement ont été fixées dans le règlement intérieur du CIAS (adopté le 05 octobre 2020 puis modifié le 14 novembre et 12 décembre 2022). Elle ne peut être constituée par plus de la moitié des membres du Conseil d'Administration, soit neuf au maximum.

Vu le règlement intérieur du CIAS et notamment l'article 23, le Président de cette commission est de fait le/la Vice-Président(e) du CIAS,

Considérant que la commission doit être composée de 4 titulaires et de 2 suppléants,

Considérant que la commission doit être composée pour moitié de membres élus et pour moitié de membres nommés, désignés les uns et les autres par le Conseil d'Administration,

La Présidente informe que la désignation se fera par vote à la majorité absolue, dans la situation où le nombre de candidats serait supérieur au nombre de sièges, et invite à faire acte de candidature :

- 1) Les membres élus, pour être membre de la commission permanente, au nombre maximal de 2 titulaires et de 1 suppléant :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Christine LOUATRON	Corine Le Blévec
Wiener FLEURIMOND	

Accusé de réception en préfecture
061-200072387-20260603-2026-06-03-024-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

- 2) Les membres nommés, pour être membre de la commission permanente, au nombre maximal de 2 titulaires et de 1 suppléant :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Paule GOUIN	Martine RICHARD
Abdellah LHESSANI	

Il est rappelé que les membres suppléants ne sont présents qu'en cas d'indisponibilité des membres titulaires.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré :

- **VALIDE** la composition de la commission permanente.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout arrêté y relatif.

Acte reçu en préfecture le

17 juin 2026

Publié en ligne le

17 juin 2026

Certifié exécutoire

La Présidente,
Véronique LOUWAGIE

VOTE : UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme.

